

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

2022_038
Feuillet 57

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION

SERVICE RESSOURCES

TARIFS DE LOCATION POUR LES CHALETS MUNICIPAUX

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2

Vu, la Délibération N° 1 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'Article 2122-22 du C.G.C.T.

Vu, la décision n°2021_010 du 12 juillet 2021 fixant les tarifs pour la location de chalets sur le territoire de la ville,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs,

Considérant le contrat de location de chalets,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La présente décision municipale abroge la décision N°2021_010 du 12 juillet 2021.

ARTICLE 2 :

Le tarif pour la location d'un chalet municipal est le suivant :

- 120.00 € pour une semaine

ARTICLE 3 :

La présente Décision prend effet à compter **du 1^{er} janvier 2023.**

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune.

.../...

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de Boulogne sur Mer, Monsieur le Receveur Municipal, le Service Ressources de la ville, le Secrétariat Général.

Vu, le D.G.S.

#signature#